

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02466

Numéro SIREN : 884 098 468

Nom ou dénomination : A.S HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt 11909

Société A.S HOLDING

1 rue jean Walton

33450 MONTUSSAN

Etats comptables

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Certifié conforme le gérant,

A.S HOLDING
SARL AU CAPITAL DE 460 000 €
1 RUE JEAN WALTON
33450 MONTUSSAN
SIRET 884 098 468 00025 - Code APE 6430Z

Désignation de l'entreprise Société A.S HOLDINGNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 1 rue jean Walton

33450 MONTUSSAN

Numéro SIRET * 8 8 4 0 9 8 4 6 8 0 0 0 2 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 0 2 0 2 3</u>	<u>3 1 1 0 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*	072	074		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		460 000	460 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(265 765)	124 501
	Résultat de l'exercice	136		(27 195)	(390 267)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		167 040	194 235
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			12 876
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		23 540	1 867
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		23 540	14 743
	Total général (I + II + III)	180		190 580	208 978
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société A.S. HOLDING

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 0 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 1 1 0 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218		605	13 517	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		605	13 517	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242		5 590	19 784	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244				
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264		5 590	19 784	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(4 985)	(6 267)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		1 300	30 000	
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294			414 000	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		23 510		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(27 195)	(390 267)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	27 195	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entrepren- seur (44, sexies A)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
Déductions	Reprise d'entre- prises en diffi- culté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)		342
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outré-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352			354	27 195
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *4.....7.67ont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370			372	27 195

A.S Holding
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 460 000 euros
Siège social : 1 Avenue Jean Walton
33 450 Montussan
884 098 468 RCS BORDEAUX

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 janvier 2024

L'an 2024, le 31 janvier, à 12 heures
Au siège social,

Monsieur AKGUN, propriétaire de la totalité des 4 600 parts sociales de la société, au capital de 460.000 €, en qualité d'associé unique et seule gérant a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société AS HOLDING, Monsieur Akgun a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et sur l'affectation des résultats dudit exercice :

1 PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

2 DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit de 27 195 € de la façon suivante :

Déficit de l'exercice :	27 195 euros
A titre de report à nouveau	27 195 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires relatifs à cette opération et en particulier au cabinet d'expertise comptable Altus Consultants AP.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Ramazan AKGUN

A.S HOLDING
SARL AU CAPITAL DE 460 000 €
1 RUE JEAN WALTON
33450 MONTUSSAN
SIRET 884 098 468 00025 - Code APE 6430Z